

Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : **3 février 2026**

Objet : Convention d'habilitation du CCAS à accéder aux informations des allocataires CAF via la Consultation du Dossier Allocataire Partagé (CDAP)

Nombre de membres composant le conseil : 17		N° 2026_02
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	10	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	0	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	7	

L'an deux mille vingt six, le trois février à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

Etaient présents :

Mme Fatiha ALAUDAT - M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI -
Mme Annick BELLESSORT - Mme Jocelyne BOYAVAL - M. Roland NAGEOTTE -
M. Gilbert NEXON - Mme Monique ZANATTA - M. Martin VERNANT

Etaient excusés :

M. Michel AOUAD - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - Mme Sylvie LEBRET
- Mme Julie MURET - Mme Charlotte RAULT - Mme Carole SOURIGUES

Secrétaire de séance : Mme ALAUDAT en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 3 février 2026

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 092-269200432-20260204-2026_02-DE



Registre des délibérations
Délibération n° 2026_02

Service : Solidarités / Domaine : 8.2

Objet : Convention d'habilitation du CCAS à accéder aux informations des allocataires CAF via la Consultation du Dossier Allocataire Partagé (CDAP)

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff,

L'exposé du rapporteur entendu ,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L.123-5

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Considérant

Que l'accès aux informations relatives à la situation administrative et sociale des allocataires CAF est nécessaire à l'instruction des demandes d'aide sociale et à l'accompagnement des usagers,

Que la proposition de convention de la Caisse d'Allocations Familiales relative à l'accès au service de Consultation du Dossier Allocataire Partagé (CDAP) permet d'y répondre de manière sécurisée au plan du traitement des données

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaires »

Article 2 : AUTORISE le CCAS à accéder au service CDAP de la CAF afin de consulter les données nécessaires à l'accompagnement social des usagers

Article 3 :AUTORISE la Présidente du CCAS à signer la convention d'habilitation correspondante avec la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que tout document afférent

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 10 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 092-269200432-20260204-2026_02-DE



Jacqueline BELHOMME
Présidente du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.